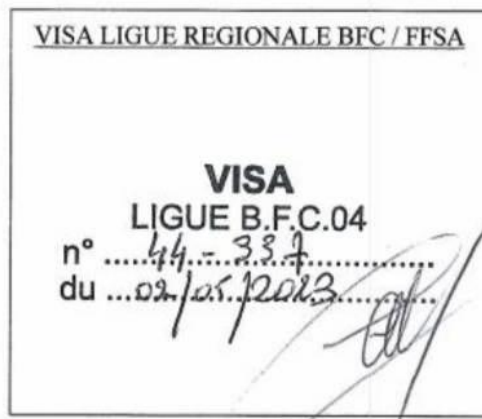


REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



28ème Rallye Régional de Matour 21 & 22 Juillet 2023

- Coupe de France des Rallyes (coef 2)
- Challenge Bourgogne Franche-Comté 2023



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Jeudi 1^{er} Juin 2023**

Ouverture des engagements : **Jeudi 1^{er} Juin 2023**

Clôture des engagements : **Samedi 15 Juillet 2023**

Parution du carnet d'itinéraire : **Dimanche 16 Juillet 2023**

Dates et heures des reconnaissances :

Dimanche 15 Juillet de 8h à 14h non stop

Vendredi 21 Juillet de 10h à 20h non stop

Vérifications administratives le : **Vendredi 21 Juillet 2023 de 16h à 22h** Lieu : **Parc du Manoir Matour**

Vérifications techniques le : **Vendredi 21 Juillet 2023 de 16h30 à 22h30** Lieu : **Parc du Manoir Matour**

Heure de mise en place du parc de départ le : **Vendredi 21 Juillet 2023 à 18h** Lieu : **Parc du Manoir Matour**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **Vendredi 21 Juillet 2023 à 20h** Lieu : **Salle du CART Matour**

Publication des équipages admis au départ le : **Samedi 22 Juillet 2023 à 08h** Lieu : **Parc du Manoir Matour**

Publication des heures et ordres de départ le : **Samedi 22 Juillet 2023 à 08h** Lieu : **Parc du Manoir Matour**

Départ de Matour de la première voiture : **Samedi 22 Juillet 2023 à 8h30**

Arrivée à Matour de la dernière voiture : **Samedi 22 Juillet 2023 à 20h45**

Vérification finale le : **Samedi 22 Juillet 2023** Lieu : **Garage Renault 71520 Matour**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le **Samedi 22 Juillet 30' après le dernier concurrent** Lieu : **Podium**

Remise des prix le : **Samedi 22 Juillet après validation des résultats par la direction de course, la remise des prix s'effectue directement à la rentrée des véhicules au parc fermé.**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dunoise organise le 28^{ème} Rallye de Matour en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté .le 02.05.2023 sous le numéro 44-337 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 44-337 en date du 02.05.2023

Comité d'Organisation

Président : **M Vouillon Nicolas**

Membres : **Le bureau et les membres de l'Association rallyes Puissance 5**

Secrétariat du Rallye, Adresse : Mairie le bourg 71520 Matour

Téléphone / Fax : 03.85.59.75.16 Mail : bureau.rp5matour@yahoo.fr

Permanence du Rallye :

-Dimanche 16 Juillet de 08h à 14h00 -Vendredi 21 Juillet de 13h à 20H sans interruptions - Samedi 22 Juillet de 07h à 21h sans interruptions

Organisateur technique

Nom : **Association Rallyes Puissance 5**

Adresse : **Mairie le bourg 71520 Matour**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1 P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président du collège :

Mme Charleux Josiane Licence N° 9434

Membres du collège :

M Soufflet Bernard Licence N° 18577

M Rabian Dominique Licence N° 20036

Direction de Course :

Directeur de Course : **M Brossard Jean-Paul Licence N° 4763**

Directeur de Course adjoint : **M Gacon Eric Licence N° 9100**

Directeur de Course Adjoint au PC ES 1 : **En cours**

Directeur de Course Adjoint au PC ES 2 : **M Violet Benoit Licence N°207574**

Médecins :

Médecin Chef Pc course: **Docteur Fatah Abdelhamid**

Médecin ES 1.3.5 Col des Vaux : **AM 71 Assistance médicale 71**

Médecin ES2.4.6 La Croix d'Auterre : **AM 71 Assistance médicale 71**

Commissaires Techniques :

Responsable commissaires techniques : **M Alloin Christian Licence N°13706**

Commissaire technique : **M Legrand Jean-Paul Licence N° 3935**

Commissaire technique : **M Billard Loïc Licence N° 251873**

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Mme Dréau Brigitte Licence N°2282

M Max Lolia Saint-Ange Licence N°

Juge de fait : Tout les officiels du rallye sauf les commissaires sportif

1.2 P. ELIGIBILITE

Le Rallye de Matour compte pour le challenge Bourgogne Franche-Comté 2023 et la coupe de France des rallyes 2023

1.3 P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation pour les vérifications administratives et techniques seront consultables sur le site www.asadunoise.fr

Attention : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet: www.asadunoise.fr, rubrique « Matour ».

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1 P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de Matour :

-Imprimer et remplir l'engagement en le téléchargeant sur le site internet asadunoise.fr avant le 15 Juillet 2023 minuit. (Cachet de la poste faisant foi)

-L'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des droits d'engagement.

A envoyer à : M Perrachon Florian 267 impasse de La Bottière 69 840 Juliéna 06.48.76.28.51

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. (Modernes & VHC)

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 € (x 2)
- avec la publicité facultative des organisateurs et équipage 100% Asa Dunoise : 290€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Chèque à l'ordre de : Rallyes puissance 5 (encaissé à réception)

Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- Aux concurrents dont l'engagement aura été refusé
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu

Les droits d'engagement seront remboursés aux concurrents, qui pour des raisons majeurs n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisation par lettre recommandée ou par mail : bureau.rp5matour@yahoo.fr

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone prévue à cet effet. Un seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance et identifié par un autocollant

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2 P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1 P. DESCRIPTION

Le Rallye de Matour représente un parcours de 194.460 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.72km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 Col des Vaux 7.600km ES 2.4.6 Croix d'Auterre 5.600km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 16 Juillet 2023 de 08h00 à 14h00

Vendredi 21 juillet 2023 de 10h00 à 17h30

Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Les concurrents qui ne respecteraient pas strictement la réglementation en ce domaine seront pénalisés et interdits de prendre le départ sans remboursement de l'engagement dès la 2ème infraction. Des contrôles seront effectués. Le road book et les documents seront à retirer au Parc du Manoir à Matour

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE		
			1 à 3 partants	4 à 8 partants	9 partants et +
1er	350 € + trophée	100 €	160 € + trophée	320 € + trophée	320 € + trophée
2ème	250 € + trophée	80 €		160 € + trophée	160 € + trophée
3ème	150 € + trophée	50 €			80 € + trophée

La remise des prix aura lieu dès la publication du classement officiel définitif

- Le montant total des prix distribuables est de 8000 €.
- La remise des prix est conforme aux groupes et classes de la réglementation 2023.
- Les prix en valeurs sont cumulables.
- Les groupes seront récompensés à partir de 5 partants.
- Les classes A5, A5K, A6, A6K, A7, A7S, A7K, N2 et N2S ne seront pas confondus pour la remise des prix.
- Le premier équipage féminin recevra une prime de 100 euros + 1 trophée Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant le rallye

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur [asadunoise.fr](https://www.asadunoise.fr)